L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 3 Mai 1887.

NECROLOGIE.

Nous avons le triste devoir d'annoncer la mort de M. Paul Théodore Sougeron. Ce nom, qui appartient à notre vieille société louisianaise, est ici connu de tous; c'est celui d'une famille qu'entourent l'affection et le respect.

M. Sougeron descendait de parents originaires de St-Domingue, ce pays qui a donné à notre Etat tant de citoyens distingués par la netteté de leur caractère et le talent. Il était né à Kingston, Jamaïque, le 11 septembre 1809, et, après avoir résidé quelque temps à Norfolk, Virginie, et y être devenu citoyen américain, il était venu à la Nouvelle-Orléans en cette année 1829, M. Sougeron a toujours vécu à la Nlle-Orléans. Il l'a donc connue à des époques bien diverses, à des phases bien variées; mais dans la bonne comme dans la mauvaise fortune il lui resta invariablement fidèle. Sa vie fut, d'un bout à l'autre, une vie de travail et d'utilité; à chacun de ses feuillets on trouve la trace de l'homme pur, obéissant au devoir avant tout. Le titre d'honnête homme était le seul qu'il ambitionnait. Il l'a largement gagné. Il est mort à 78 ans, après avoir vécu près de 58 ans parmi nous.

M. Paul Théodore Sougeron était allié aux meilleures familles du pays : les Villare, les Layton, les Hyde. Le docteur Layton, son gendre, est un des personnages les plus marquantes de notre corps médical; cité pour son honorabilité, son savoir, sa charité. Et tous ceux qui connaissent le fils du défunt si regretté, M. Jules Sougeron, le payeur populaire, courtois de la Banque des Citoyens, savent que jamais nos institutions monétaires ne posséderont un fonctionnaire plus compétent, plus digne de l'estime et de la confiance publiques. Qualités de race.

Nous envoyons à toute la famille l'expression de nos respectueuses sympathies.

Les funérailles de M. Paul Théodore Sougeron auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Jackson No 151.

ENSEIGNEMENT MUSICAL.—La soirée que vient de donner Mme T. Russell dans ses salons, rue d'Orléans No 233, a d'abord valu quelques heures fort agréables aux invités et puis elle a prouvé, une fois de plus, que celle dont nous venons d'écrire le nom, mérite la réputation dont elle jouit ici comme professeur de musique. Nous ne saurions nous en étonner d'ailleurs; Mme Russell a complété en Europe les fortes études qu'elle avait faites ici et l'expérience acquise dans le professorat lui a enseigné comment on transmet aux autres ce que l'on sait.

L'épreuve de l'autre soir a été concluante; jeunes filles et jeunes gens qu'on a entendus chez Mme Russell, lui font grand honneur. Rien ne pouvait mieux lui assurer la confiance et l'accroissement de la vogue qui lui est acquise.

L'habile professeur qui sait la puissance de l'émulation, décerne, à l'issue de son prochain Cours, une médaille d'or à l'Elève qui aura réalisé les plus grands progrès durant cette période, et s'était déjà de bien établir le point où ils en sont, qu'elle les réunissait tous dans une fête musicale. On y a remarqué et applaudi Miles Louise Mieding, Annie Mieding, Joséphine Weyaham, Carrie Giffers, Thérèse Giffers, Adèle Bois, Louise Hagstaz, Anna Bush, Alice Killiled, Fitzgerald, Grant; MM. Thomas Weyaham et Philip Reams. Succès très franc pour tous et aussi pour M. E. Lacoust, un sifleur, que vous connaissez sans doute, elle qui dirige ces deux voix avec une rare facilité et des nuances bien senties aussi.

BOUT DE L'AN. — Mme M. Prévost donne aujourd'hui même, à la Salle de l'Union Française, sa soirée musicale annuelle. Cette fête qu'attendent bien des familles, présente toujours un vif intérêt. On sait, en effet, avec quel zèle, avec quelle compétence Mme M. Prévost fait de l'enseignement. Cette voie est souvent âpre, difficile, pour le professeur; mais celui dont il s'agit ici ne se laisse jamais décourager par l'obstacle.

Mme M. Prévost se voue entière à ses Elèves; elle en étudie les aptitudes, et grâce à des efforts éclairés et affectueux aussi, elle s'attache toujours celles dont l'éducation musicale lui est confiée et forme d'excellents sujets.

Il y a bien des années que nous la suivons dans la vie qu'elle s'est parcourt, et nous retrouvons toujours en elle la même ardeur qu'au début. Seulement l'expérience a développé chez elle la faculté d'enseigner; si bien, qu'à chaque fête musicale de fin de saison scolaire, nous avons le plaisir de constater des résultats plus saillants encore.

Il en sera cette fois comme précédemment, nous en gardons la conviction; le concert de ce soir vaudra encore à Mme M. Prévost un regain de cette vogue qu'elle mérite si pleinement et que nous appelons de tous nos vœux.

La soirée commencera à sept heures et demie.

Exposition annuelle.

C'est aujourd'hui que s'ouvre, à Mobile, la onzième Exposition annuelle du "Mobile Fair Association."

Cette Exposition, conçue sur un plan très vaste, se continuera durant quatre jours; nous apprenons que les visiteurs arrivent en grand nombre afin de la suivre. Nous espérons que nous aurons à enregistrer le plus complet succès pour nos entreprenante voisine. L'Etat de l'Alabama semble, du reste, être en plein réveil.

Le "Mobile Fair Association" a pour Président M. L. M. Wilson et pour Secrétaire M. Wm E. Mickle.

LOUISIANA RIFLES. — La foule qui était, dimanche dernier, au West End, pour voir l'ascension de M. Infante, dans son ballon "La Ville de Paris", ascension qui a complètement réussi, s'y retrouvera certainement demain. C'est demain, en effet, qu'une association dramatique, le "Crescent Opera Company", donne une représentation au bénéfice des Louisiana Rifles.

Le lever du rideau aura lieu à 8 heures.

Prix d'entrée, 50 cents.

BANQUET.—Un Grand Banquet sera offert demain, 4 mai, à la Grande Loge des Chevaliers de Pythias de la Louisiane, par M. Dénéchaud. On se mettra à table à sept heures.

Le nom de M. Dénéchaud dit d'avance ce que sera ce banquet; chefs-d'œuvre culinaires, défié de bonne cuisine, élégante mise en scène de la table, excellent service, rien n'y manquera.

Nos remerciements pour l'invitation adressée à l'Abeille.

Cette semaine est, d'ailleurs, celle de la Grande Loge des Chevaliers de Pythias de la Louisiane. Vendredi prochain, 6 mai, ce sera encore fête pour elle, au Casino du Fort Espagnol, où elle aura Réception Publique et Soirée dansante. *Nunc est bibendum et saltandum*, Chevaliers!

L'ORPHEON FRANÇAIS. — On répète avec ardeur au local de l'Orphéon Français; rien ne sera négligé pour que le Concert de dimanche soit un succès.

Nous l'avons déjà dit : la Fête Champêtre des Orphéonistes aura lieu à l'Hôtel Washington et au Jardin Boudro, Milneburg. Elle se terminera par un Bal.

Concert, bal, jeux de toutes sortes, illumination splendide; on pourra se procurer cette journée et cette nuit si bien remplies pour cinquante cents. Suivez la foule.

SALLE GRUNEWALD.—La Soirée Musicale des Elèves de M. William H. Rolling aura lieu demain à la Salle Grunewald. Vous savez ce que sont les Concerts annuels de la classe du jeune professeur : attrayants toujours, et toujours ayant à surpasser le galà d'un véritable festival. La foule sera grande; nous vous engageons donc à ne vous point attarder. Toutes ces jeunes filles sont anxieuses d'ouvrir la fête; elle commencera à l'heure dite.

MUSIQUE.—Nous remercions le Révérend H. Parmantier, qui a bien voulu nous adresser un exemplaire de sa *"Messe de St Claude"*, dédiée au Clergé de la Province de la Nouvelle-Orléans.

Nous avons déjà parlé ici de cette composition distinguée; nous prenons plaisir à la recommander de nouveau. Il y a là de l'art et beaucoup de sentiment musical.

Cette œuvre est en vente chez M. L. Grunewald, rue du Canal.

Un sexagénaire, encore solide, est insolité par sa gouine.

Je suis trop vieux, lui dit-il, pour qu'elle me fasse un pareil outrage. Mais, ajoute-t-il, en donnant une paire de gifles au monsieur, je suis encore trop jeune pour le supporter.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 3 mai 1887.
—Indications—Pour la Louisiane : Pluies locales, vents devenant plus frais du nord.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières vingt-quatre heures.

Mariages.

John Probst à Mlle Annie M. Mader;
Marcelin J. Bonnaville à Mlle Lizzie J. Kennedy;
Charles J. Ranchâide à Mme Rachel Morain;
Henry Rentsch à Mlle Lucy Thorry;
Chas N. Epping à Mlle Mary Berard;
Alexandre Morney à Mme Jacques Legros;
S. S. Markman à Mme Sarah E. Egerton;
Sidney J. Taquino à Mlle Ida E. Taquino.

Naissances.

Mme Frank Picheloup, une fille;
Mme Léguat H. Warth, un garçon;
Mme John J. Crenan, un garçon;
Mme Salvador Batton, un garçon;
Mme James P. Mag, une fille;
Mme John Connolly, Jr., un garçon.

Décès.

Laurence Cassidy, 73 ans, 173 rue Richard;
Alvin Amelia Brown, 12 jours, 478 rue St-Andrew;
Amelia E. Moore, 8 mois, 295 rue Bienville;
James Fry, 46 ans, 192 rue Baronne;
Clarence P. Beatser, 7 mois, coin Barthe et Short;
Clara Louisa Lund, 7 mois, coin Barthe et Washington;
Anita Ronico, 15 mois, 43 rue Orléans;
Sœur Catherine Carroll, 56 ans, Hôtel-Dieu;
Catherine McCaffrey, 8 mois, 93 rue Felicité;
Michel E. Dunn, 18 ans, 247 rue Conti.

Décès de la semaine.—Il est mort, pendant la semaine, dans les limites de la Nlle-Orléans, 121 personnes, dont 2 sœurs, 1 de la diphtérie, 13 de la phthisie pulmonaire, 6 de la maladie de cœur, 4 de la maladie de Bright.

AGES.—Au-dessous d'un an, 13; de 1 à 2 ans, 5; de 2 à 5 ans, 4; de 5 à 10 ans, 0; de 10 à 15 ans, 2; de 15 à 20 ans, 1; de 20 à 25 ans, 6; de 25 à 30 ans, 5; de 30 à 40 ans, 9; de 40 à 50 ans, 11; de 50 à 60 ans, 12; de 60 à 70 ans, 8; de 70 à 80 ans, 6; de 80 à 90 ans, 4; de 90 à 100 ans, 0; 100 ans et au dessus, 0.

NATIONALITÉS — Anglais, 0; Français, 5; Allemands, 6; Irlandais, 7; Italiens, 3; Louisianais, 78; Américains [autres que Louisianais], 17; Espagnols, 2.

Il est mort 71 personnes du sexe masculin, et 50 du sexe féminin.

Il y a eu 17 décès à l'hôpital de charité.

Les coroners ont délivré 13 certificats de décès.

Proportion des décès (sur la base de 1.000 par an) dans la semaine, 24.75; blancs, 29.04; couleur, 2.592.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

David Haas à B. Fellman, une portion de terre dans le 6me district, dans l'îlet borné par les rues Bresdlove, Joseph et la ligne Hurstville, $125.

James Nash à James McCormack, une portion de terre dans le 1er district, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Benton et Liberté $2800.

John Stork à Louis Lay, quatre terrains dans le 6me district, dans l'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rue Toledano, St. David et St. Patrick, $5500.

Mme M. Langenstein et als à Caroline Dratt, deux terrains dans le 6me district, dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Constance et Laurel, $600.

Adam Drott Jr. et als à Mme Vve M. Langenstein, deux lots de terre et la moitié d'un lot dans le 6me district, dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Constance et Laurel, $1,500.

Veuve et héritiers de L. C. Jurey à Charles Newman, trois terrains dans le Premier District, dans l'îlet borné par Ursule Pretanée, St-Charles, Polymnie, Ursule et Félicité, $16,300.

Gustave Chalaire à Wm. Hy. Bolding, un terrain dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par la rue St-Pierre, la promenade Carondelet, les rues Tonti et Rochebleue, $1,50.

Amalia C. Ohlsen à Bridget O'Bern, un terrain dans le 3ème distaict, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Port, St-Ferdinand et North Peter, $600.

Mme Sarah Hirsch et autres à Mme Emma Bear, un terrain dans le 1er district, dans l'îlet borné par les rues Girod, Baronne, Lafayette et Carondelet, $2,750.

Cour d'Appel.

Juge McClois.

A. L. Lacoste contre la New Orleans Pacific R. R. Co.

Le jugement auquel il est fait appel est amendé de façon à accorder au demandeur $1,365.

Succession Eliza Stewart—Le jugement est renversé.

Henry Lenoil contre ses créanciers.—L'appel est refusé au demandeur, qui est condamné aux frais.

Alex. Will contre le Bureau des assesseurs—Jugement renversé.

L'Etat ex rel : Bradish Johnson contre la ville et le recorder des hypothèques—Le jugement est renversé et le mandamus rendu péremptoire.

Juge Butler, .

Wm. Pugh contre Geo. Smith.—Le jugement est renversé en faveur du défendeur. La demandeur est condamné aux dépens devant les deux cours.

Juge Kelley.

New Orleans & Northeastern R. R. Co. contre la Crescent Louisiana Co.—Le jugement est confirmé.

Bernard G. Rhodes contre la New Orleans City & Lake R. R. Co.—Le jugement est amendé de façon à porter la somme accordée au demandeur de $150 à $200.

James Sweeney contre Thomas Pickles. La cour confirme sa première décision.

Wm D. Taylor contre Theo Lilienthal et W. W. Washburne. La motion de renvoyer de la plainte, n'est pas acceptée.

Philippe Werlein contre E. Sabourin. La motion de refuser l'appel est refusée.

T. Gilmore contre Philomène Dusanor. Une nouvelle audition de cause est accordée.

Cour Criminelle. — Section A—

Liste des membres du petit juri pour le mois de mai :

E. H. Adams,	Jos H. Gwen
J. M Lary,	Peter W. Hanion,
Sam Diamond,	Edgar Nott,
R. M Russel,	F. Lesseps,
Paul Vigo,	Gus. Hafer,
H. J. Waldo,	John H. Greenwood,
D. De Labretonne,	Henry R. Kempat,
A. W. Kerbatch,	Emile Weidig, Jr.,
A. Levy,	J. A. Eschmann,
George W. Boyd,	J. P. Becker,
W. A Bohnet,	Clarence Lion,
Emile J. Lacoste,	Adolph Kats,
Victor Hoeca,	J. F. McLaughlin,
Jacob L. Well,	Emile Nill,
Victor Hoeca,	Walter D. Kingston,
Charles H. Merritt,	John J Irvine
William F. Hauler,	Gilbert De George,
Charles Janvier,	Harry J. Hyatt,
Thomas F. Bail,	A. D Livaudais,
Leon Keiffer,	John R. Evans,
Fanon Heiseman,	A. C. Langhoff,
William Nelson,	John C. Tarleton,
R. S. Land),	Edward Levy,
Charles Hall,	James Mckay,
Charles H. Dermott,	J. H. Norwood,
Louis Baker,	Gaston Noblot,
Archie Hoffhee,	Joseph C. Kelleher,
Frederick Quintana	Ernest Jannet,
D. D. Wethers,	George Dervain,
Charles Quaid,	John Mayer,
Timothy Lynch,	R. S. Venables,
John C. McChesn.,	Otto Gerbach,
Thomas Milton,	Miguel Machuca,
L. R. Geisler,	J. R. Warner,
R. Flower, Jr.,	James Flower,
E. T. Nolan,	Frank W. Rainey,
J. M. McConnell,	Michael J. Weil,
Henry G. Keen,	E. F. Hickey.
W. J. McQuirk.	

—section B—

G. J. Bradshaw.	Frank Borg,
W. J. Behan,	John W. Brownin.,
W. J. Barker,	Charles Bearman,
A. Castaneva,	Gustave Cook,
Ulysses Carrière,	Charles Crosson.
Charles Dauphin,	Daniel Darnes.
R. G. Eyrich,	Terrence Guérinon.,
George Haymans,	R. Heidenheim,
A. J. Keyman,	Edwin C. Harris,
George J. Hauser,	John M. Heinkel,
William Hahn,	John Hays,
James Hibbs,	Felix J. Hebert,
Andrew B. Johnston,	Fred. Jane,
Chas H. Jackson,	Peter M. Joachim*,
Henry T. Jett,	M. V. Julian, Jr.
Isidore Kohlmayer,	J. S. Langley,
Clement La Barre,	Philip Lerch,
Charles Lob,	Frank Landsel,
William Lynd, Jr.	Thomas R. Lynd,
Emanuel Lewis,	Emanuel M Lavi,
Abraham Lejson,	Hermann Mayer,
Frank Mader,	Charles A. Machin,
Peter Miller,	Moses Mason,
O. B. McIntes,	John F. McMullen,
James A. O'Neil,	John A. Perkins,
Adolph Pudyer,	F. B. Rilleux,
Eugene Rollins,	Augustus F. Terry,
Edward F. Kotnan,	Jules Kats.
John C. Leyer,	W. H. Kincaide.
William Kern.	Jacob Katz,
J. L. Roos,	F. W. Katzner.
O. Taft,	Theophile Thompson,
Charles H. Wasson,	Raoul Vallon,
Rudolph Vandargrift,	Brus A. L. Von Ehren.

Pique-Nique des Laitiers.—

C'est dimanche dernier qu'a eu lieu, au Parc Oakland, le Pique-Nique des Laitiers, plus familièrement appelé, par les enfants, le Cream Cheese Pic-Nic.

La fête a eu, comme de coutume, beaucoup d'entrain, et les invités se sont fort divertis; *"Bistaas qu'une festa."*

Le comité d'organisation avait, du reste, bien fait les choses, et, comme les années précédentes, le succès a été complet.

Les courses ont d'abord attiré l'attention des spectateurs.

La course de poneys, 1 mille, a été gagnée par Nelly Boy, Nelly C. arrivant seconde.

La course au pas, 1 mille, a été gagnée par Billy Webb en 2:44 1/4, 2:40 et 2:35 1/4.

Sherman est arrivé second et a gagné la second prix.

La course au pas pour voiture de laitiers a été gagnée par S. Madio, Sanzo, second.

La course des voitures de laitiers a été gagnée par Yellow Jack ; C. Abadie, second.

La jument Mary a gagné la course attelée des voitures de bouchers. Rosalie est arrivée seconde.

Les courses a succédé le bal, et les couples ont tourbillonné jusqu'à une heure avancée de la soirée et sont rentrés chez eux fatigués mais satisfaits de leur journée.

"A l'annado qué bi !"

Rapport du Bureau de Santé.

Nouvelle-Orléans, 2 mai 1887.
Aux Hon Membres du Bureau de Santé, de l'Etat de la Louisiane,

Messieurs :

Au cours d'un meeting régulier tenu le 12 avril 1887, et à la requête des habitants de St. Martinville. Nous soussignés avons été constitués en comité avec mission de nous rendre en cette ville, dans la paroisse St. Martinville, Lne., pour nous assurer par une enquête, des faits et circonstances se rattachant à la prétendue existence de la lèpre dans cette paroisse.

Nous conformant à ces ordres, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant, résultat d'une enquête minutieuse à l'endroit de chaque personne suspectée ou que la rumeur publique désignait comme atteinte de la lèpre.

Arrivés à St-Martinsville le mercredi 27 avril, nous avons été cordialement reçus par les autorités municipales et les médecins de l'endroit qui attendaient impatiemment notre visite.

Nous avons remarqué que les citoyens de toute classe étaient également anxieux qu'une inspection impartiale fut faite et qu'ils désiraient que la vérité fut établie sans tenir compte de telles ou telles considérations.

Des préparatifs avaient été faits par les médecins locaux en vue de faciliter la tâche des membres de la Commission. Dès notre arrivée les médecins choisis par chacune des paroisses voisines, Nlle-Ibérie, Lafayette, Lorenzville, Breaux Bridge ont été avertis par télégrammes.

Ces messieurs ont aussitôt répondu à l'appel qui leur était fait et l'enquête a été commencée le lendemain matin.

La tache a été difficile et le corps médical, composé de 15 membres, a été constamment occupé, non pas tant à examiner ceux qui étaient atteints mais ceux qui étaient accusés d'être malades et qui sont fort bien portants et dont le nombre était considérable.

Au cours de la réunion finale, le texte de ce rapport, tel qu'il vous est présenté, a été approuvé à l'unanimité.

Nous avons découvert trois cas indubitables de lèpre et trois personnes présentant (d'après les quarantaines) des symptômes de cette maladie.

En outre on nous a informés que deux citoyens natifs étaient aussi atteints. L'un, un blanc, adulte, parent de cinq autres déjà mentionnés, est actuellement en traitement dans une institution privée de la Nlle-Orléans; l'autre, un jeune matière clair, est en ce moment à l'hôpital de charité.

Y compris un cas extrêmement douteux, nous avons constaté 6 cas, tous chez des femmes, dont 4 adultes, et 2 enfants.

Cinq d'entre elles sont blanches et entièrement isolées par les lieux où elles ont résidé et offrent un exemple de la lèpre héréditaire.

De ces cinq personnes, deux sont sœurs et mariées et habitent l'une en face de l'autre dans les faubourgs de la ville.

Les deux-là sont indubitablement atteintes, ainsi qu'une enfant de 10 ans, fille de l'une d'elles. La sœur de cette enfant, âgée de 6 ans, offre des symptômes de la souillure de la lèpre.

L'autre sœur, également mariée, est mère de plusieurs enfants qui ne présentent aucun signe de la maladie.

Les maris de ces dames sont en parfaite santé.

Une proche parente, une dame sur le retour, offre des symptômes assez marqués de la maladie, mais nullement certains, néanmoins. Son cas constitue le cinquième.

Ces personnes ont été en fréquentation constante du reste de la population pendant toute leur vie, et bien que nous ayons sous les yeux un exemple de cette maladie, limitée à cette famille depuis 70 ans, il n'y a jusqu'à présent que 6 cas, y compris le plus douteux, malgré la facilité offerte à la maladie pour se propager.

Un tel exemple est incompatible avec les idées émises jusqu'ici par les médecins, et admettant la possibilité de la contagion.

La Commission n'a donc pu trouver une excuse ou une apparence de fondement à la prétendue alarme de la population qui, des six cas de ces infortunée enfants avaient fait *une épidémie sans cesse croissante et dont plusieurs centaines de personnes étaient déjà atteintes.*

Si la lèpre a répandu une telle panique par le fait qu'elle est contagieuse, quelle terreur ne devraient pas causer, pour le même motif, la consomption tuberculaire et la syphilis, car le rapport des dangers offerts par ces deux maladies serait à la première de 1x10,000,000.

La commission déclare donc que le Sud de la Louisiane, y compris la paroisse St-Martinville, est aussi sain, en ce qui concerne la maladie en question, que n'importe quelle autre partie des Etats-Unis, du monde même.

Nous n'affirmons pas, toutefois, que la lèpre ne puisse se transmettre par contact, mais nous sommes d'avis que, lorsque le cas se présente, ce qui est excessivement rare, ce n'est réellement que le fait de l'inoculation.

La maladie peut se prévenir, mais il n'y a pas de guérison possible pour le sujet atteint; aussi, la maladie devrait être enrayée, en isolant les malades dans un asile ou un hôpital spécial.

Une semblable institution pourrait être établie et entretenue par l'Etat ou le gouvernement à peu de frais.

L'isolement des lépreux contrairait à la vue de la communauté le spectacle d'une maladie repoussante et empêcherait toute possibilité de contagion et de transmission héréditaire de ce mal.

C'est infliger à une communauté un spectacle affligeant, que de permettre aux lépreux le contact journalier avec cette communauté.

Le gouvernement national ou de l'Etat, devraient en prendre soin; ils passeraient ainsi une vie plus heureuse et leurs parents et amis seraient soulagés d'un grand fardeau.

En attendant que le remède puisse être appliqué, son Hon. Gabriel Gardemal, maire de St. Martinville, nous a donné l'assurance que la police serait relativement surveillé et que les malades seraient confinés chez eux.

En terminant, le comité exprime son admiration pour l'excitation des citoyens de St-Martinsville qui, loin de vouloir tenir la maladie cachée, ont tenu à réfuter les accusations portées par des environs contre leur ville et leur paroisse, une des mieux situées et dont le sol se prête aux différentes productions et dont chaque acre de terre est cultivé comme un jardin.

Respectueusement,

JOSEPH HOLT, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

LUCIEN F. SALOMON, M. D.,
Secrétaire du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Suit une longue considération des membres du Bureau de Santé dans laquelle ils constatent qu'il y a 70 ans vint s'établir à St-Martinville une famille venant de la Nouvelle-Ecosse, dont deux membres furent atteints de la lèpre et en moururent. Il n'y eut plus de maladie semblable dans cette famille pendant les 30 années qui suivirent. C'est alors, il y a environ 40 ans, qu'on fêta et une sœur de cette même famille arrivèrent aussi de la Nouvelle Ecosse. Peu après leur arrivée la sœur fut atteinte de la lèpre qui fit de rapides progrès qu'elle ne tarda pas à succomber.

Son frère fut atteint quelques années après et mourut en 1862. Aucun des deux n'était marié et ne laissa de descendants.

Le cas suivant fut celui d'un jeune homme natif de New-Jersey, mais ayant habité longtampe la Martinique. Il arriva à St-Martinville en 1853, fut pris de la lèpre en 1857 et mourut en 1867. Il avait un frère qui vit encore à St-Martinville, est marié et père de famille. Ses enfants sont tous en bonne santé.

Le cas suivant est celui d'un individu natif de St-Martinville et dont la mère était née à St-Domingue. Il présentait les marques les plus certaines du mal et mourut en 1883.

Avant de donner la description des cas qui existent, nous déclarons que nous tenons sur les rumeurs accusant certaines personnes d'être atteintes de lèpre, et après une minutieuse enquête nous avons découvert les ses suivants :

1er cas. Mme....., nièce de la personne qui mourut en 1883, âgée de 31 ans, mariée, mère de 3 enfants. La maladie s'est déclarée il y a environ 5 ans; elle offre maintenant des symptômes indubitables bien que ses progrès aient été relativement lents. La face de la malade présente en ce moment des infiltrations, des exsorpissance tuberculaires très nombreuses, et les taches sur la partie extérieure de l'avant-bras et des tâches de pigment sur la jambe gauche. Sensation bonne.

2me cas. Mme ..... sœur de la précédente, âgée de 29 ans, mariée, mère de 3 enfants, dont l'aîné est âgé de 10 ans et le plus jeune de 6. Les mêmes taches que dans les cas précédents et aussi les mêmes excroissances muqueuses se remarquent sur les yeux, le cou et la figure de la malade.

Ulcération des ailes du nez et perte de la voix.

3me cas. L'aîné des enfants de la précédente, âgé de 10 ans, offre des symptômes marqués de la maladie. Circulation lente, épaississement de la peau, bras et jambes de couleur basanée, rougeur des yeux, tels sont les principaux symptômes qui caractérisent la maladie telle qu'elle existe en ce moment à St-Martinville.

Nous avons découvert trois autres cas, que d'accord avec les autres médecins, nous avons décidé de classer parmi les incertains et de soumettre à une surveillance spéciale.

Ces malades ne montrant pas suffisamment de symptômes, mais ceux qu'ils offrent sont bien de nature à déceler le genre de maladie dont nous nous occupons.

Le premier cas est celui d'une cousine de l'individu mort en 1883.

Le deuxième est celui du plus jeune enfant de la malade qui offre les symptômes les plus complets.

Le troisième cas est celui d'une mulâtresse âgée de 35 ans, mère de 10 enfants, dont le plus jeune est âgé d'un an. Joseph Holt, président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Lucien F. Salomen, Secrétaire du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

H. N. Blanc, médecin de la Nlle-Orléans, présent par invitation.

Fred. W. Hart, M. D.,	St-Martinville.
Frank M. Thomas, M. D.,	..
John P. Lynch, M. D.,	..
Laurent Cullens, M. D.,	..
C. R. Mayer, M. D.,	..
Alfred du Perrier, M. D.,	Nlle-Ibérie.
L. A. Burgess, M. D.,	..
E. L. Tilley, M. D.,	Loreauville.
H. G. Guilbeau, M. D.,	Breaux Bridge.
G. Mahler, M. D.,	..
Thes B. Hopkins, M. D.,	Lafayette.
J. D. Trahan, M. D.,	..

Accusation.—Un nomme Robert Hall, couleur, a été arrêté sous l'inculpation d'avoir abusé de sa fille, une enfant de 14 ans qui, paraît-il, aurait tout avoué à sa grand'mère.

Vol.—Un individu a volé dimanche soir, sur une estrade, au parc Looper, plusieurs chapeaux de dames et un sac contenant $25.

Accusation de meurtre.—Samedi matin est mort à l'hôpital un nommé James Bailey, couleur, qui avait été quelque jours auparavant frappé d'un coup de brique à la tête par un nègre du nom de Lawson Murphy. Ce dernier a été arrêté hier matin rue St-Liberté. Il prétend avoir agi en légitimes défenses et regrette le résultat de ce coup fatal qu'il avait, dit-il, été obligé de porter à Bailey, pour éviter de recevoir de lui un coup de couteau. Murphy a été renvoyé en prison par le juge Davey.

Accident.—Dimanche, à 5 h. 30, un enfant de 14 ans, John Schneider, a reçu sur l'œil gauche un coup de balle de "base ball", en jouant au coin des rues Prieur et Nouvelle St-Bernard.

L'enfant a été soigné par les étudiants et ramené chez ses parents par la voiture d'ambulance.

Homicide.—Dimanche, le coroner Finney a fait l'autopsie du corps de Dennis Maher, et a reconnu que la mort avait été le résultat d'une hémorrhagie causée par la balle.

Dennis Maher avait reçu un coup de revolver de son gendre, Richard Crossley, qui est en ce moment à la Prison de Paroisse. Depuis qu'il a appris la fatale nouvelle, il ne dort plus et pleure fréquemment.

Fatal accident.—Dimanche matin, à 7 heures 30, Mme Notet, qui habite le No. 152 de la Grande Route St-Jean, avait laissé à la garde, après force recommandations, ses deux fils, Henry et Charles, âgés respectivement de 11 et 9 ans. Tous deux étaient encore couchés, mais se levèrent après le départ de leur mère. Ils commencèrent à jouer et l'aîné, parrant un fusil à deux coup, cria à son frère : "Attention, Charles, je vais tirer sur toi!" Et celui-ci de se précipiter pour arracher l'arme à son frère, mais pendant qu'il l'arrachait à l'un, la gachette fut touchée et la balle lui a pénétré dans la poitrine.

La blessure est considérée comme fatale.

Le Dr Dreyfus. — L'avocat-général Cunningham a, paraît-il, demandé par lettre au Gouverneur le pardon du Dr E. Dreyfus.

L'avocat-général dit, dans sa lettre, qu'il recommande le pardon du Dr Dreyfus, parce que celui-ci est atteint d'hydropisie, et que sa mort n'est qu'une question de quelques mois.

Le Lieutenant-Gouverneur ayant déjà signé le pardon, le Gouverneur ne aurait tarder à émettre l'ordre d'élargissement.

Mort.—Dimanche soir, à 7 heures, est mort, à l'Hôpital de Charité, Joseph Stimack, qui avait été blessé d'un coup de sabre de cavalerie, samedi soir, par Frederick Sollinger. Ce dernier sera arrêté pour meurtre.

Lumière électrique.—Le contrôleur Hardy a décacheté hier les offres relatives au nouveau contrat pour l'éclairage électrique de la ville à partir du 1er janvier prochain.

Voici ces offres :

Louisiana Electric Light & Power Co. —1er, 2me, 3me et 4me Districts, éclairage avec les lampes à charbons arqués de la force de 2000 bougies $125 la lampe par an. Suspendues aux bascules en fer $140 par an. Tours éclairées au pétrole, pourvues de chacune 5 lampes, $200 par an.

La Compagnie propose de fournir l'éclairage pour Alger à raison de $205 par an par bec pendant une période de 5 ans. Un chèque de $10,000 accompagne l'offre.

La Brush Electric Light & Power Co. propose de subvenir à l'éclairage des 1er, 2me, 3me et 4me Districts moyennant une somme de $135 par an à percevoir sur chaque lampe d'une force de 2000 bougie. Les districts auxquels il est fait référence, sont ceux qui, les devront, ne l'imposer en ce moment. Soit lassitude, soit gêne, les partis se tiennent relativement tranquilles. Les radicaux ont peut-être compris que le pays désire avant tout le repos; que, fatigué des dernières crises, il ne tient pas le moins du monde à voir agiter le drapeau des réformes à outrance, et qu'en l'indisposerait en faisant quelque campagne de ce genre.

Quant aux monarchistes, en dépit de bravades toutes récentes, ils sont atterrés par les résultats des dernières élections législatives, par ces triomphes successifs et presque incontestés des candidats républicains, par les témoignages multiples que le suffrage universel a donnés de sa confiance dans les institutions républicaines et de sa répulsion pour les velléités révolutionnaires, dès qu'elles viennent. Nous ne voudrions pas être taxés d'un excès d'optimisme, et nous discernons fort bien les points faibles qui font tache au tableau.

Il n'en semble néanmoins, à prendre les choses en gros, qu'une sorte de détente se produit, et sans chercher à lire dans l'avenir, à pénétrer les plans de campagne plus ou moins savants des états-majors parlementaires, nous en pressens acte. Il serait d'un intérêt voir cette fois les conseils généraux, comme on s'y est efforcé en d'autres temps, et de les entraîner à des manifestations de la foi leur interdits.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE Et de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie ici que le 19ème jour de mars 1887 a été déposé au greffe de cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Mme Marguerita Law vs. Schnabele, No 19,976, le rapport suivant :

Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante et en appuyant la demande de cette dernière et la témoignage étant considéré. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 28 février 1887, soit confirmé et cette cause contradictoire. Il y a eu jugement en faveur de Mme Margarette Law et contre Thaddeus Schnabele, pour la séparation de biens et communauté de propriété entre elle et son dit mari, condamnant le dit défendeur à payer à la dite Mme Margarette Law son épouse, la somme de dans mille cinq cents dollars avec intérêt légal à partir du jour de la demande judiciaire, ainsi que les privilèges accordés par les lois aux femmes mariées. Il est de plus ordonné, que toute autre réclamation contenue dans la demande de la plaignante soit considérée comme hors de cour et que le défendeur paye tous les frais de ce procès.

Jugement rendu le 18 mars 1887.
Jugement signé le 24 mars 1887.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé le sceau de cette Cour, et signé de ma main et affixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-cinquième jour de mars, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

(Sceau.) M. A. McDONNELL,
27mar-4avr—9,16,27. Greffier-Recorder.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE Et de District pour la paroisse d'Orléans.—Urbain Sahuqué vs. ses créanciers—No 20,091. Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Urbain Sahuqué soit et est par le présent accepté par la Cour, et que de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. Bookton, Esq., un de cette ville, en son bureau, No 6 rue Carondelet, le LUNDI, 9me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de dé-libérer sur les affaires du dit pétionnaire et d'aller un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues et que Mme Villeré Rion, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 4 avril 1887.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
(Sgd.) JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
10,17tr—

Accident.—Hier soir, à 3 h. 45, le nommé Dennis McGraw et John Barry, qui stationnaient au coin des rues Thomas et Richard, se sont amusés à se battre, et le premier a reçu du second un coup de couteau dans l'œil gauche.

La blessure était purement accidentelle. Barry n'a pas été arrêté.

**Cit